

Adresse de la société populaire de Lavit (Gers) qui félicite la Convention d'avoir protégé la patrie des conspirations, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Lavit (Gers) qui félicite la Convention d'avoir protégé la patrie des conspirations, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 85;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23471_t1_0085_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Haine implacable aux tyrants, justice prompte de tous les conspirateurs, paix aux chaumières, exécution stricte des lois du gouvernement révolutionnaire, tels sont les vœux ardents de la Société populaire séante à Manzatz, District de Riom, département du puy de dôme ».

TRIPHON (*Presid.*),
PERELET, RANDON, POUMEYROL,
MIOCHE, LARNE, DERCHEIZ,
MOIGNOUX, REYNAUD, SARDIER,
BLOBE, PLANE, LARNE,
LEVADOUX, DUMOS.

c

[*La Sté popul. de Lavit à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants,

Les rois dirigent les poignards contre Robespierre et Collot; les Rois veulent perdre la République; mais la République ne peut être assassinée: la République est dans le cœur de tous les français. Il faut voir les bons citoyens des campagnes se réjouir du supplice des assassins. Chacun de nous embitione de verser son sang pour sauver la vie d'un Représentant. Notre indignation contre tous les Rois, contre Londres, cette capitale du brigandage est à son comble. C'est ce foyer de conspiration qui produit tous les forfaits.

Représentants continués votre sévérité contre les oppresseurs du genre humain, ne vous séparés pas avant de les avoir tous détruits, avant d'avoir assuré notre bonheur. L'amour des français, le salut du monde sera la récompense à vos travaux. La postérité n'espère qu'en vous. Opposés la probité Républicaine aux vices de l'Europe; vos vertus aux crimes des tyrans; vous avez fait beaucoup de bien puisque les despotes vous assassinent, en les détruisant, vous perdez le crime, jurés la mort à tous les Tyrans! Que les trônes du monde vous servent de marchepieds lorsqu'en rentrant dans le sein de vos familles vous viendrez embrasser vos concitoyens et vos enfants ».

DELBUC (*Presid.*),
MERLOT (*secrét.*), GRAUD (*secrét.*).

d

[*La Sté popul. de Vallée-Libre à la Conv.; 7 prair. II*] (2).

« Citoyens Représentants,

Le jour où vous avez fait le plus pour la vertu est celui où vous avez fait le plus pour la République: la Société populaire de Vallée libre croit donc que vous avez prononcé l'affermissement de la République française, le jour où vous avez mis les vertus à l'ordre du jour: celui surtout où vous avez consacré l'existence d'un être source de tout ordre et de toute justice, l'existence et le culte de l'être Suprême, ce jour lui a paru mériter de sa part un

homage particulier de satisfaction et de reconnaissance. La Société a applaudi avec transport à la chute et à la proscription d'un système odieux autant qu'insensé qui otoit tout espoir au juste, toute consolation au malheureux, toute moralité aux actions des hommes; la loi qui met l'athéisme au rang des conspirations vous assure des droits éternels à la reconnaissance et à l'admiration des patriotes de tous les pays. oui sans doute celui la conspire contre le genre humain qui blasphème contre le père commun à tous les hommes, celui la ne veut point reconnoître la fraternité qui ne veut point reconnoître de père commun à tous les hommes. Qu'ils périssent donc tous ces apôtres d'une doctrine criminelle qui n'étoit propre qu'à porter l'indignation et le désespoir dans l'ame des français; qu'ils périssent tous ces vils instruments des factions de l'étranger qui cherchoient à égarer le peuple pour avoir le droit de le calomnier! ... et vous, dignes représentants du peuple français, vous à qui il étoit réservé de démasquer et d'abattre toutes les conspirations, continuez les glorieux efforts qui après 4 années de secousses et d'orages nous font voir l'aurore du bonheur de la France. C'est bien mériter de l'être suprême que de contribuer au bonheur de ses enfans, et vous aurez tout fait pour notre bonheur lorsque vous aurez consolidé la liberté et l'égalité sur les ruines du fanatisme et de l'aristocratie. Restez donc à votre poste; pilotes actifs et laborieux qui avez juré de conduire le vaisseau de la patrie au port de la prospérité et n'en abandonnez le gouvernail que lorsque après avoir passé la saison des tempêtes et des écueils, vous l'aurez emmené dans le calme de la paix et de la félicité ».

GAUSSENSO (*présid.*),
SUBIDEROUX (*secrét.*).

e

[*La Sté popul. de Chézy-sur-Marne à la Conv.; s.d.*] (1).

« La Société populaire de Chézy sur Marne Chef lieu de Canton, District d'Egalité, Département de l'Aisne vient d'apprendre non sans indignation que des conspirateurs cherchent à attenter à la Représentation Nationale en ayant concû le dessein et l'infame projet de faire assassiner 2 de ses membres (Collot Derbois et Robespierre). Existera-t'il toujours de ces monstres? qui soudoyés par des Pit et des Cobourg cherchent à commettre les plus grands crimes; il faut Citoyens Représentants, remonter à la souche et couper la racine qui produit encore de cette race indigne, préparé[ez] un chatiment égal au crime, sy la peine doit être proportionnée à de pareilles attentats. la guillotine est trop foible, faite inscrire sur la liste de nos plus grands ennemis le nom du monstre qui à commis cet attentat afin que notre postérité l'ait à jamais en horreur.

Nous demandons que vous décrétiez que le citoyen Geoffroy à bien mérité de l'humanité et de la patrie. pour avoir fait de son corps un bouclier qui a sauvé la vie à un de nos zelés deffenseurs.

(1) C 310, pl. 1210, p. 10.

(2) C 310, pl. 1210, p. 12.

(1) C 310, pl. 1210, p. 9.